



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Chapelle Sainte-Tréphine Étude préalable à restauration (diagnostic)

DEL-2014-131

Numéro de la délibération : 2014/131

Nomenclature ACTES : Domaine de compétence, culture

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 01/12/2014

Date de convocation du conseil : 25/11/2014

Date d'affichage de la convocation : 25/11/2014

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : Mme Emilie CRAMET

Étaient présents : M. Philippe AMOURETTE, M. Laurent BAIRIOT, M. Christophe BELLER, M. Loïc BURBAN, Mme Émilie CRAMET, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, M. Jean-Pierre DUPONT, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUÉGAN, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Véronique LE BOURJOIS, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. Daniel LE COUVIOUR, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, Mme Soizic PERRAULT, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PÉRAN, M. Yvon PÉRESSE, M. Alain PIERRE, M. Eric SEGUET.

Étaient représentés : Mme Faten ARAB-JAZIRI par Mme Laurence LORANS, M. Hervé JESTIN par M. Michel JARNIGON, M. Eddy RENAULT par Mme Soizic PERRAULT

Chapelle Sainte-Tréphine

Étude préalable à restauration (diagnostic)

Rapport de Laurence KERSUZAN

Depuis plusieurs années, la chapelle Sainte-Tréphine présente des désordres (infiltrations d'eau, dégradation des joints des murs, présence de végétaux sur les façades...) qui affaiblissent progressivement le monument.

Afin de mieux connaître l'édifice et ses pathologies, d'appréhender les moyens de remédier aux désordres et d'estimer le coût des travaux, une étude préalable à restauration (diagnostic) de la chapelle est nécessaire.

Une consultation a été lancée le 12 août 2014 avec remise des offres prévue au plus tard le 22 septembre 2014 à 17h. Quatre offres sur papier ont été réceptionnées.

Selon le Code du patrimoine (articles R621-18 et suivants), la chapelle étant classée monument historique, l'État doit exercer un contrôle scientifique et technique sur les opérations dès la phase des études documentaires et techniques préparatoires aux travaux. Les services chargés des monuments historiques s'assurent alors de la recevabilité des candidatures (formation et expérience professionnelle des candidats) au regard du décret n°2009-749 du 22 juin 2009.

Parmi les 4 candidatures réceptionnées par la commune, une a été déclarée non recevable par la direction régionale des affaires culturelles (DRAC).

Réunie le 27 octobre 2014 pour émettre un avis sur l'analyse des offres et l'attribution du marché, la commission d'appel d'offres a proposé de retenir le groupement composé de :

- ▲ Catherine Proux, architecte du patrimoine, domiciliée à Rennes (35) ;
- ▲ Briac Brault (CCB), économiste de la construction, domicilié à La Richardais (35) ;
- ▲ CoRéum, atelier de conservation-restauration bois et polychromie, domicilié à Bieuzy-les-Eaux (56) ;

pour un montant de 9340,00 € HT soit 11208,00 € TTC.

La chapelle étant classée monument historiques, des subventions peuvent être sollicitées auprès de la direction régionale des affaires culturelles et du conseil général du Morbihan.

Nous vous proposons :

- d'autoriser la maire à lancer l'étude précitée ;
- d'autoriser la maire à solliciter des subventions auprès de la DRAC, du conseil général du Morbihan et de tout autre financeur potentiel.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 2 décembre 2014

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**